

Axe 1	Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire
Axe 1.1	Poser les bases d'une organisation collective autour des politiques d'urbanisme
Axe 1.1.1	Doter le territoire de démarches de planification structurantes <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°1 : élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal et ses annexes (règlement local de publicité, etc.), dans un objectif d'équilibre entre les trois bassins de vie des Vallées du Haut-Anjou</i>
Axe 1.1.2	Se doter d'une stratégie en matière d'habitat adaptée aux enjeux du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°2 : élaborer un programme local d'habitat (PLH)</i>
Axe 1.2	Une urbanisation respectueuse des ressources naturelles, adaptée aux dynamiques de chaque bassin de vie et facilitant les parcours résidentiels
Axe 1.2.1	Assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°3 : développer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU) et de revitalisation des territoires (ORT), notamment en vue du maintien des seniors à domicile</i> - <i>Projet n°4 : participer au développement d'une offre de logements temporaires destinés aux jeunes, apprentis, saisonniers, etc.</i> - <i>Projet n°5 : développer/réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire</i> - <i>Projet n°6 : optimiser le mode de gestion et de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, développer des dispositifs d'accueil complémentaires</i> - <i>Projet n°7 : contribuer à la mise en œuvre d'une offre de logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation</i>
Axe 1.2.2	Revitaliser les centres bourgs, favoriser la reprise du bâti existant et lutter contre la précarité énergétique <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°8 : développer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU), de revitalisation des territoires (ORT) et, plus largement, de développement des centres-bourg</i> - <i>Projet n°9 : mettre en œuvre une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à des fins de résorption de la précarité énergétique</i>
Axe 1.3	Un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture
Axe 1.3.1	Assurer la présence d'un accompagnement adapté à la diversité des besoins sociaux, notamment des personnes les plus fragiles <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°10 : animer un programme d'actions favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social en faveur des seniors</i> - <i>Projet n°11 : animer et développer le service de portage de repas aux seniors</i> - <i>Projet n°12 : engager l'animation et le suivi d'un projet social local pour favoriser l'intégration des gens du voyage</i> - <i>Projet n°13 : développer un réseau de lieux ressources favorisant le croisement des pratiques culturelles, créatives et autres</i>
Axe 1.3.2	Poursuivre l'amélioration et le déploiement rationnel de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°14 : animer le réseau des trois maisons d'accès aux services publics sur le territoire</i> - <i>Projet n°15 : réinventer les mairies comme des lieux multi-accueil de demandes administratives</i>
Axe 1.3.3	Poursuivre le déploiement d'un réseau territorial de santé <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°16 : Animer le réseau des pôles et maisons de santé sur le territoire</i>
Axe 1.4	Une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher
Axe 1.4.1	Se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux du territoire <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°17 : élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS)</i> - <i>Projet n°18 : élaborer un contrat opérationnel de mobilité et instituer un comité des partenaires</i>
Axe 1.4.2	Faciliter l'inflexion des comportements et usages autour des véhicules individuels et mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°19 : élaborer un guide de la mobilité</i>
Axe 1.4.3	Accompagner les publics les moins mobiles <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°20 : développer et harmoniser le service de transport solidaire sur le territoire</i> - <i>Projet n°21 : mettre en œuvre un service d'autostop sécurisé sur le territoire</i> - <i>Projet n°22 : favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire</i>
Axe 1.4.4	Développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de la proximité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°23 : aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques (voies vertes, etc.) mais également de mobilité quotidienne (aménagement de réseaux de liaisons douces à l'intérieur des bourgs, déploiement d'un réseau de voies cyclables inter-bourgs)</i>
Axe 1.4.5	Renforcer les liens sur l'ensemble du territoire par un maillage d'infrastructures routières de qualité <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet n°24 : mettre en œuvre une politique de gestion, d'entretien et de renouvellement du réseau de voirie, en centres-bourg et hors bourgs, performante, responsable, fiable (dans un objectif de sécurisation) et durable</i>